

Faciliter l'accès des salariés aux formations de l'IFFI

De nombreux professionnels souhaitent évoluer dans leur carrière professionnelle par l'obtention du Diplôme d'établissement Responsable conception, mise en place et maintenance des installations frigorifiques et climatiques.

L'accès aux formations de l'IFFI peut donc se faire via différentes modalités pour ces personnes en activités depuis plusieurs années et souvent localisées en région:

Pour les professionnels ayant plusieurs années d'activité dans le domaine dans les métiers du froid et du génie climatique, le processus VAE (validation des acquis de l'expérience) permet de faire reconnaître leur compétence par un jury national et d'obtenir le diplôme d'établissement de l'IFFI directement (validation totale) ou après le suivi d'unités d'enseignement spécifique à l'IFFI (à Paris) (validation partielle).

Pour tout auditeur en région, certaines unités d'enseignement (thermodynamique, thermique, audit énergétique, conditionnement d'air,...), sont accessibles par la formation à distance (FOD) via les outils numériques. Les unités d'enseignement spécialisées et professionnelles sont par contre à suivre en présentiel (à Paris).

Pour des candidats possédant un diplôme supérieur hors de la spécialité (master, ingénieur...), les processus de type VES (validation des études supérieures) doivent leur permettre d'être dispensés du suivi et de l'évaluation dans certaines unités d'enseignement et donc de réaliser une scolarité à IFFI focalisées sur les unités d'enseignement spécialisées et professionnelles.



Pour évaluer les opportunités qu'offrent ces différentes modalités, n'hésitez pas à [contacter l'IFFI](#).